



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diplôme non reconnu de manipulateur en radiologie hors CE

Question écrite n° 38280

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des manipulateurs en radiologie non issus de la Communauté européenne. En effet, à l'heure où les hôpitaux font face, d'une part, à une affluence accrue du fait de l'épidémie de covid, et, d'autre part, à une pénurie de personnel, les compétences de certains soignants, non issus de la Communauté européenne, ne peuvent, malheureusement, pas être mobilisées. Concernant les manipulateurs en radiologie médicale, des équivalences ne sont pas prévues et ces personnels sont invités à refaire entièrement leur cursus, *via* un diplôme d'État ou un BTS. Un seul organisme propose un cursus avec une dispense partielle de scolarité (dans la limite des 2/3 de la scolarité). Cet état de fait pénalise le fonctionnement des centres hospitaliers et freine l'intégration des personnes concernées par ces restrictions. Il apparaît à M. le député que les règles en vigueur pourraient être assouplies, pour permettre la reconnaissance des diplômes, grâce à l'instauration de cursus et d'équivalence adaptés, sur une durée limitée et compatible avec l'occupation des postes à pourvoir. Aussi, il souhaite savoir s'il est possible et prévu de réviser ces conditions.

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38280

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3424

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)